

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 3 décembre 2018

ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15/10/2018
3. Capacités d'accueil :
 - Parcoursup
 - Capacité d'accueil masters
4. Approbation du budget 2019
5. Catalogue des tarifs 2019
6. Demandes de subventions
 - Concours René Cassin
 - Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine (DFJP)
 - Subvention à l'Office National de l'Intégration de la Ville de Strasbourg (ORIV)
 - Subvention PUS, annales (495)
7. Remise des prix 2017/2018
8. Attribution d'une bourse étudiante (Fondation de l'Université)
9. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Mme Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, Doyen de la Faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
M. Daniel AEBY, représentant de la CCI Alsace Eurométropole
M. Bruno TRESCHER, Vice-doyen filière AES
Mme Sylvie LACAULE, représentant Mme Martine GEMMERLE, Directrice du SBU
Mme Elsa DONGOIS, Responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Mme Aude BOUVERESSE, Mme Peggy DUCOULOMBIER, M. Christophe GODLEWSKI, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, M. Etienne MULLER

Collège B

Mme Catherine BIERENT, M. Arnaud DURANTHON, M. Patrice HILT, Mme Delphine PORCHERON, M. Salim ZEIBAK

Collège des BIATSS

Mme Astrid HATT, M. Nicolas KELLER

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Lola KIEFER, Mme Lina BELHAJ SAIF, M. Anthony CARDINAUX

MédiaDroit :

Mme Salomé GSELL, M. Victor BLANLOEIL, Mme Hortense KROPP, M. Raphaël LAURAIN, Mme Sonia HOUAMDI

UNI :

M. Jean-Philippe JUNG

Personnalités extérieures :

M. Yvan JEANNERET, représentant de l'Ordre des Experts comptables,

M. Alexandre BRUMPTER, représentant de M. Daniel SCHEID, représentant de la chambre départementale des notaires du Bas-Rhin,

M. Hervé THOMAS, représentant de la Chambre départementale des huissiers du Bas-Rhin

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

M. François DUQUESNE à M. Etienne MULLER

M. Raphaël ECKERT à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE à Mme Aude BOUVERESSE

Collège B

Mme Christel SIMLER à M. Patrice HILT

Mme Céline PAUTHIER à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

M. Pierre SCHAEFFER à Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD

M. Nicolas GILLET à Mme Delphine PORCHERON

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Stéphane ROESZ à Mme Lina BELHAJ SAIF

MédiaDroit :

Mme Emmanuelle TRAUZZOLA à Mme Salomé GSELL

Mme Louise JUNG à M. Raphaël LAURAIN

Personnalités extérieures

M. Thierry GHERA, Président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg à Mme Danièle MAZZEGA,
Présidente du Tribunal administratif de Strasbourg

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Membres élus :

Personnalités extérieures :

Etaient absents :

Membres de droit et invités :

M. Emanuel CASTELLARIN, Directeur de la Fédération de recherche

Membres élus :

Collège A

Collège B

Collège des BIATSS :

Collège des étudiants :

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace

Représentant de l'Eurométropole de Strasbourg

M. Cédric LUTZ-SORG, représentant de M. Christophe DARBOIS, Bâtonnier de l'Ordre des avocats

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants, présents ou représentés	37

Madame le Doyen, Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, ouvre la séance à 10h30.

Elle énonce les procurations.

1. Informations du doyen

- Les OUI-SI

Un bilan a été effectué avec les deux référents Oui-si DROIT et AES, M. François DUQUESNE et Mme Jacqueline BOUTON.

Les étudiants inscrits en Oui-Si se sont présentés en général aux séances de septembre mais par la suite, les effectifs ont diminué. Pour ceux restés présents, ils souhaitent bénéficier des propositions qui leur sont adressées.

Un ajustement des modules de méthodologie sera à envisager en fonction des retours courant décembre et l'approche disciplinaire (droit privé, droit public, histoire du droit, comptabilité) restera proposée par le biais du Séminaire Intensif de Révision.

- Séminaire intensif de révision (SIR)

Le nombre d'inscrits est un peu plus faible que l'an passé mais en moyenne, 13 étudiants composent les groupes. La prochaine session aura lieu la semaine du 10 décembre avant les examens, avec un soutien en droit privé, en droit public et en histoire du droit.

2. Adoption du procès-verbal

Deux modifications sont demandés au point 5, IEJ par Mme le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE.

4ème ligne : après "classe préparatoire" supprimer "pour ces changements"

20ème ligne : remplacer "suivi" par "suivie".

- En l'absence d'autres demandes de modification, le procès-verbal du 15/10/2018 a été adopté à l'unanimité.

3. Les capacités d'accueil

- Parcoursup

Mme le professeur Bénédicte GIRARD, vice-doyen en charge de la licence Droit, indique que les capacités d'accueil, les attendus locaux et les éléments pris en compte pour l'examen du dossier sont identiques à ceux de l'année dernière.

Cependant, le parcours droits européens devient sélectif tout en conservant une capacité de 40 places et les doubles diplômes figureront dans la plateforme Parcoursup. Il s'agit des doubles diplômes franco-espagnol en droit (10 places), franco-italien en droit (5 places), double maîtrise en droit français et anglais (15 places) et du programme intégré franco-allemand- UFA (15 places).

M. Bruno TRESCHER, vice-doyen en charge de la filière AES informe que les éléments pris en compte pour la filière AES sont les mêmes que ceux de l'année dernière.

Mme Lina BELHAJ SAIF demande si les capacités d'accueil renseignées concernent bien les néo-bacheliers hors redoublants et Campus France et si les Oui-si sont bien inclus dans ces chiffres. Il lui est répondu par l'affirmative.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des éléments pris en compte dans Parcoursup.

- Masters

M. le professeur Etienne MULLER, vice-doyen en charge des masters, fait référence au tableau envoyé aux membres du conseil qui comprend à la fois les capacités d'accueil, les pré-requis et les dates des sélections par parcours. Il y a assez peu de modifications notables par rapport à l'année dernière hormis les projets de création de parcours dans les mentions Droit pénal et sciences criminelles, Droit des affaires (MSI) et Droit international et transnational. Le mot projet est utilisé sciemment car la procédure des créations de parcours n'est pas encore entamée. Il y a donc un décalage temporel entre la remontée des informations pour les capacités d'accueil qui doivent parvenir dans les meilleurs délais et les lettres d'intention à réaliser pour la création des nouveaux parcours.

Il est apparu nécessaire aux porteurs de mention de formaliser des volets distincts au sein des parcours.

Le parcours Droit pénal et sciences criminelles se diviserait en deux parcours, Droit pénal appliqué et Droit pénal fondamental comparé.

Le parcours Droit de l'internet et des systèmes d'information se diviserait également en deux parcours distinguant l'enseignement en présentiel et l'enseignement à distance.

Mme le professeur Caroline KLEINER, co-responsable de la mention Droit international et transnational souhaite que 2 parcours apparaissent au sein de sa mention au lieu d'un actuellement, un parcours Droit transnational et activités économiques et un second parcours Droit international (ou Droit international public) avec une capacité de 20 places chacun.

M. Jean-Philippe JUNG demande si des places sont réservées en amont aux étudiants strasbourgeois.

M. Etienne MULLER lui répond que cela n'a jamais été le cas car la sélection se fait sur dossier au niveau national voire international avec une liste d'admis et une liste complémentaire.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la capacité d'accueil, des prérequis, des projets de création de parcours et des dates des sélections en master.

4. Approbation du budget 2019

Les ressources

Les ressources totales de la Faculté de droit pour le budget initial 2019 s'élèvent à 1.025.610 €.

Au niveau des ressources propres, elles s'élèvent à 794.679€ et constituent 77.5% des recettes. Elles proviennent essentiellement des formations en apprentissage qui représentent 451.829 euros, des droits spécifiques (DU et IEJ) qui représentent 204.450 euros et des subventions fléchées qui représentent 107.500 euros.

Les recettes autres proviennent de la dotation de l'Université et du service de la formation continue qui représentent 230.931 euros.

Ces ressources sont en diminution par rapport au budget initial de l'année dernière à hauteur de 136.180,16€. Cela est lié à une dotation moindre du service de la formation continue et des recettes perçues grâce aux apprentissages.

Les dépenses

Au niveau des dépenses, le budget est en équilibre avec 1.025.610 €.

En DRT1, centre relatif à l'immobilier, les dépenses s'élèvent à 180.000 euros (30.000 pour l'investissement et 150.000 pour le fonctionnement). Cela représente 17.6% des dépenses. Elles servent à l'entretien du bâtiment et de son mobilier.

En DRT2, centre financier relatif aux dépenses de la logistique administrative, les dépenses s'élèvent à 113.160 euros (7160 en investissement et 106.000 en fonctionnement). Cela représente 11% des dépenses qui couvrent toute la logistique administrative courante de la composante.

En DRT3, centre financier relatif aux diplômes nationaux, les dépenses s'élèvent à 291.000 euros avec 6000 euros en investissement, 218.500 euros pour les formations nationales, 52.000 euros pour les bourses de mobilités UFA et 14.500 euros pour le Concours Cassin. Les dépenses du DRT3 représentent 28.4% des dépenses totales.

En DRT4, centre financier relatif aux diplômes d'université, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4800 euros, le montant des heures d'enseignement se répercutent en masse salariale.

En DRT5, le centre financier relatif à l'IEJ, les dépenses de fonctionnement sont estimées à 12.650 euros, celles du Festival Justice en Cultures sont estimées à 29.000 euros. Le montant des heures d'enseignement se répercutent en masse salariale.

En PAIEDRT 7, centre relatif à la masse salariale, les dépenses s'élèvent à 395.000 euros, elles comprennent en grande partie le paiement des heures complémentaires et le salaire des vacataires ou des contractuels payés sur le budget de la Faculté de droit. Il représente 38.5% des dépenses.

M. Arnaud DURANTHON demande si la faculté de droit a connaissance de la capacité d'autofinancement des autres facultés. Mme le Doyen lui répond que la composante bénéficie d'importantes ressources propres qui s'élèvent à 77%, ce qui est assez particulier au sein de l'Université. Ces ressources sont le fruit du travail des enseignants-chercheurs, secondés dans leurs démarches par les personnels BIATSS, qu'il s'agisse des apprentissages ou de la formation continue.

Mme Lina BELHAJ SAIF demande quelles sont les entreprises qui nous versent la taxe d'apprentissage.

M. Patrice HILT, vice-doyen en charge des relations publiques et de l'insertion professionnelle, informe que chaque année environ 1000 courriers sont envoyés aux entreprises pour la collecte de la taxe d'apprentissage et prioritairement à celles qui ont un lien étroit avec la Faculté. Il y a quelques années

auparavant, la Faculté de droit percevait beaucoup plus mais à la suite de la réforme nous sommes en moyenne à 10000 euros par an.

M. Daniel AEBY ajoute que la taxe d'apprentissage fonctionne beaucoup avec les relations personnelles. Les collecteurs de la TA font un grand lobbying auprès des entreprises qui y sont assujetties. Il propose de voir lui-même avec la CCI. Il demande ensuite si le budget réel est équilibré. Mme Elsa DONGOIS lui répond qu'une attention particulière est donnée aux dépenses et que la Faculté n'a jamais été en déficit.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du budget 2019.

5. Catalogue des tarifs 2019

Mme Elsa DONGOIS indique que les tarifs appliqués sont identiques à ceux de l'année dernière et qu'ils doivent être votés chaque année au conseil de faculté puis au conseil d'administration. Ils ont trait essentiellement à la location des salles ou amphithéâtres. Le tarif indiqué est celui appliqué à 100% mais une remise est possible pouvant aller jusqu'à 50% en fonction des demandes.

Mme le Doyen souligne que ce tableau permet aux personnes qui demandent des subventions de savoir ce que peut représenter la mise à disposition des locaux en terme financier.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur du catalogue des tarifs 2019

6. Demandes de subvention

- Concours CASSIN

Mme le professeur Peggy DUCOULOMBIER, présidente scientifique du concours Cassin, rappelle que la 34ème édition du concours Cassin aura lieu les 3-4 et 5 avril 2019 et aura pour sujet Entreprises multinationales et Droit de l'homme. Chaque année, de plus en plus d'équipes s'y inscrivent. Ce concours est co-organisé par la faculté de droit et la fondation René Cassin. De nombreux enseignants-chercheurs, personnels administratifs des deux entités, doctorants, avocats, étudiants bénévoles et partenaires aident à l'organisation logistique.

Il y a deux demandes de subvention. La première demande a trait au montant des droits d'inscription au concours pour l'équipe de Strasbourg s'élevant à 650 euros.

La seconde demande constitue la réserve que la faculté vote chaque année permettant d'utiliser cet argent au cas où un partenaire ne verserait pas de subvention ce qui créerait un potentiel déficit. Cette réserve n'a pas été utilisée l'an dernier puisque les dépenses correspondaient aux recettes perçues. Cette réserve s'élève à 2500 euros.

Mme le Doyen souligne l'importance très forte que revêt ce concours pour la faculté de droit, car il fait partie des manifestations que la faculté de droit a toujours soutenues et souhaite continuer à le faire.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des deux demandes de subvention.

- Diplôme Fédéral de Juriste du Patrimoine (DFPJ)

Mme le Doyen rappelle que pour les certifications professionnelles de master 2 (DJCE et DFPJ), le Conseil de faculté avait arrêté 50 euros par étudiant inscrit. La somme attribuée ici serait alors de 750 euros. Mais l'association demande 1000 euros, ce qui représente 66.5 euros par étudiant (pour 15 étudiants). Les finances nous permettent de donner une suite favorable à cette demande mais le Conseil de faculté reste souverain. Cette même faveur sera accordée aux étudiants du DJCE.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des 1000 euros pour la certification du DFPJ.

- Subvention à l'Office National de l'Intégration de la Ville de Strasbourg (ORIV)

Dans le cadre du DU Droit société et pluralité des religions, il est proposé au Conseil de Faculté de voter une subvention de 600 euros attribuée à l'Office régional de l'intégration et de la ville de Strasbourg (ORIV).

Cette subvention vient se substituer à la rétribution de huit heures de formation données par la directrice de l'ORIV (Madame Murielle Maffessoli) aux étudiants du DU au cours de l'année universitaire 2017-2018. Madame Maffessoli est chargée du cours de « Politiques d'intégration » dans le DU.

Madame Maffessoli, dont une partie de la mission consiste à faire des conférences et à donner des enseignements, ne souhaite pas être personnellement rémunérée pour cette activité. Elle travaille habituellement dans le cadre de conventions entre son association et l'organisme bénéficiaire du service. Il est précisé que le DU Droit société et pluralité des religions est entièrement financé par une subvention publique, et que le montant du financement public dont la Faculté bénéficie couvre très largement le montant de la subvention proposée. Cette subvention est votée chaque année.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des 600 euros versés à l'ORIV.

- Subvention PUS, annales

Mme le professeur Peggy DUCOULOMBIER indique que 495 euros sont sollicités pour participer au financement des annales de la faculté de droit n°11 qui réunit des contributions à la journée d'études sur les réformes du droit d'asile dans l'Union Européenne, organisée par Madame le Professeur Catherine Haguenau-Moizard et Madame Fabienne Gazin. Madame le Doyen précise que cette journée d'étude s'était tenue en mémoire de Dorothée Meyer. Cet ouvrage est dirigé par les responsables scientifiques de la journée. Il bénéficie également d'une subvention des PUS et de l'école doctorale. Il devrait paraître au printemps prochain.

- Les membres du Conseil de faculté se sont prononcés à l'unanimité en faveur des 495 euros pour le financement des annales de la faculté de droit n°11

7. Remise des prix 2017/2018

La cérémonie de remise des prix aura lieu le 12 décembre à 17 heures.

Pour délivrer un prix au meilleur étudiant, les directeurs des Masters 2 prennent contact auprès des professionnels avec lesquels ils sont en lien. Mais pour la licence et le Master 1, certains prix ne sont pas couverts et il avait été convenu que la donation de la Maison Kammerzell serait destinée, au fil des ans, à financer certains étudiants méritants. Cette année, elle récompense les étudiants les plus méritants de :

- La capacité en droit 2^{ème} année: 300 euros
- La licence 1 AES : 300 euros
- La licence 2 AES : 300 euros
- Le master 1 AES : 300 euros
- Les salariés en droit : 300 euros

Tous les autres prix sont financés par d'autres donateurs et le montant reste à leur discrétion. En principe, tous les prix sont dotés mais s'il y a un désistement de dernière minute, il est d'usage que la Faculté de droit prenne en charge le prix à hauteur de 150 euros.

- Les membres du Conseil se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution des prix par la Maison Kammerzell à hauteur de 1500 euros et par la Faculté de droit en cas de désistement à hauteur de 150 euros.

8. Attribution d'une bourse étudiante (Fondation de l'Université)

La Maison Kammerzell a fait une donation importante à la Fondation de l'Université de Strasbourg. Le donateur a fait part des différentes orientations qu'il souhaitait pour l'utilisation de ces fonds et notamment pour des bourses d'études aux étudiants. Des procédures et des critères précis sont établis par la Fondation quant au choix des étudiants pouvant prétendre à cette bourse d'études. Elle délivre chaque année un certain nombre de bourses d'études couvrant les trois années de licence à des étudiants sur critères d'excellence et critères sociaux. Cette année, une étudiante en droit était sur liste d'attente. La part de la donation de la Maison Kammerzell pour financer la bourse d'études représenterait 15970 euros sur les 3 années de licence.

Mme le Doyen souhaite recueillir l'avis des membres du Conseil de faculté sachant que cette demande est dans le prolongement des volontés du donateur.

Madame le professeur Caroline KLEINER demande qui décide des critères d'attribution. Mme le Doyen répond qu'il existe une commission au sein de la Fondation qui réunit la vice-présidente déléguée réussite étudiante, le vice-président étudiant, des représentants du CROUS, des assistantes sociales et des représentants de la Fondation. Cette commission étudie les demandes et opère un classement en se

basant notamment sur les résultats obtenus au baccalauréat. La Fondation communique sur cette procédure auprès des nouveaux entrants à l'Université.

M. Arnaud DURANTHON demande si ce dispositif à vocation à être reconduit chaque année et s'il y a une conditionnalité de l'aide. Mme le Doyen lui répond qu'au vu de la somme, il n'est possible pour le moment de le faire que pour un étudiant mais si d'autres dons parvenaient à la Fondation pour la Faculté, la question serait à nouveau posée. Pour recevoir la bourse, l'étudiante doit réussir chacune de ses trois années de licence.

M. Daniel AEBY demande si le donateur a validé le choix de la Fondation. Mme le Doyen répond que sur la personne en question non mais sur le principe oui.

M. Duranthon demande s'il ne serait pas pertinent d'avoir une procédure en interne. Mme le Doyen lui répond qu'il est très difficile d'organiser une telle commission au niveau de la composante, car la procédure serait très lourde à mettre en œuvre.

- Les membres du Conseil se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'attribution de la bourse d'études à l'étudiante. (35 votants)

9. Divers

- Service des bibliothèques

Mme Sylvie LACAULE annonce que les tarifs pour le partenariat avec Lexisnexis ont augmenté mais que cette augmentation a été revue à la baisse. Il s'agit d'une augmentation nationale de 2.5% en 2019 puis de 2% en 2020 et 2021.

D'ici 2 ans et demi et si les travaux se passent bien, le Studium ouvrira ses portes à la rentrée 2020. Il est prévu que les collections de la bibliothèque de la faculté de droit rejoignent celles de la bibliothèque Alinéa pour former une bibliothèque juridique. Le projet est en cours et les enseignants, comme les étudiants, recevront à ce titre une information et seront consultés sur l'organisation future.

Mme le Doyen ajoute qu'il est très important que les usagers soient consultés lors de l'élaboration de ces projets.

- Journées universitaires

M. Patrice HILT, vice-doyen en charge des relations publiques et de l'insertion professionnelle, informe qu'en vue des travaux prévus en 2019 au parc des Expositions du Wacken, les JU auront lieu cette année les 13 et 14 décembre 2018. Ce n'est pas la meilleure période pour la faculté de droit en raison des examens mais elle sera représentée par 2 stands, un stand Droit et un stand AES. Ils seront animés par des enseignants-chercheurs, des BIATSS et des étudiants. Le stand Droit est l'un des plus fréquentés lors des JU.

Mme Lina BELHAJ SAIF demande s'il est possible de mettre en place l'anonymat des copies pour les épreuves dites mineures, si possible dès cette session ou lors de la session d'avril. Mme le Doyen rappelle qu'il n'y a pas d'exigences réglementaires sur ce point. A titre expérimental, pour les épreuves des matières à TD des M1 et pour quelques épreuves de L3 AES (2 épreuves avec matières à TD et une épreuve mineure), vont être mises en place des copies électroniques qui sont anonymes. Si les résultats sont concluants, l'expérience sera étendue. M. Patrice HILT ajoute que tous les étudiants concernés recevront un courriel pour les sensibiliser à ce nouveau dispositif. M. Etienne MULLER rappelle également que les épreuves dites mineures peuvent faire l'objet d'un oral et que celui-ci ne peut, de fait, être anonyme.

Mme Lina BELHAJ SAIF fait savoir que des étudiants de L2 et L3 AES sont en souffrance avec un enseignant et indique qu'elle a centralisé des témoignages. Mme le Doyen répond que des procédures existent et qu'il appartient aux étudiants concernés de saisir les instances compétentes pour donner suite.

Mme Danièle MAZZEGA, présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg, annonce que le TA recrute 3 vacataires à temps complet, niveau master 2, pour le contentieux des étrangers. Les annonces sont publiées sur le site du TA. Le contrat commencerait à partir de janvier ou de février rémunéré au SMIC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h55.

Le Doyen,


Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

Dates des prochains Conseils de faculté (ajustements possibles) :

- 28 janvier 2019
- 4 mars 2019
- 29 avril 2019
- 17 juin 2019